



Afin de garder de la motivation chez les jeunes archers, en attendant la reprise des compétitions officielles, la commission jeune du CD 92 vous propose le « défi jeunes du 92 ».

### **REGLEMENT DU DEFI JEUNES DU 92 :**

A partir du 15 mars jusqu'à mi- juin

*Une série 6 volées de 6 flèches en distances TAE national*

#### **ARCS CLASSIQUES :**

##### **Archers de 2 ans et plus d'ancienneté**

- 50 mètres pour les cadets et juniors sur blasons de 122.
- 30 mètres pour les minimes sur blasons de 80.
- 20 mètres pour les benjamins sur blasons de 80.
- 10 mètres pour les poussins sur blasons de 80.

##### **Archers débutants ou néo-débutants (prise de licence après septembre 2019):**

- 15 mètres pour les cadets et juniors sur blasons de 80.
- 10 mètres pour les minimes et benjamins sur blasons de 80.

#### **ARCS À POULIES :**

- 50 mètres pour les cadets et juniors sur blasons de 122.

#### **ARCS SANS VISEURS :**

- 30 mètres pour les cadets et juniors sur blasons de 80.
- 15 mètres pour les minimes et benjamins sur blasons de 80.

Chaque jeune pourra faire remonter un score par semaine en indiquant son nom, prénom catégorie et numéro de licence, validé par son entraîneur ou l'arbitre de son club qui devra le faire parvenir à [odile.segoni@hotmail.fr](mailto:odile.segoni@hotmail.fr) (s'il a réalisé plusieurs séries dans la même semaine il pourra choisir la meilleure), de cette façon il verra l'évolution de ses séries .

Un minimum de 3 scores étalés sur 3 semaines distinctes seront nécessaires pour participer au classement. Les résultats seront mis à jour sur le site du département.

#### **Classements et récompenses:**

- meilleur score par série et par catégorie, homme et femme.
- sur une moyenne de 3 scores .
- par équipe de 2 ou 3 archers avec mixité possible de catégorie et de sexe et d'arme.
- club ou compagnie avec le plus de participants.